



REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

AMENAGEMENT DE TIERS-LIEUX ET D'UN ESPACE FRANCE SERVICES 65290 JUILLAN

Commune de Juillan

Rue Maréchal Foch

65290 JUILLAN

Tel : 05 62 45 14 05

Date et heure limites de réception des offres :

Le jeudi 29 avril 2021 à 12h00

SOMMAIRE

<i>ARTICLE 1 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</i>	3
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - MODE DE PASSATION	3
1.3 - TYPE ET FORME DE CONTRAT	3
1.4 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.5 - NOMENCLATURE	3
<i>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</i>	4
2.1 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	4
2.2 - FORME JURIDIQUE DU GROUPEMENT	4
2.3 - VARIANTES	5
2.4 - VARIANTES EXIGÉES	5
2.5 - CONFIDENTIALITE ET MESURES DE SECURITE	5
<i>ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS</i>	5
3.1 - MAITRISE D'ŒUVRE	5
3.2 - ORDONNANCE, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER	5
3.3 - CONTROLE TECHNIQUE	5
3.4 - SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS	5
<i>ARTICLE 4 : CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT</i>	5
4.1 - DUREE DU CONTRAT OU DELAI D'EXECUTION	5
4.2 - MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT	6
<i>ARTICLE 5 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</i>	6
<i>ARTICLE 6 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</i>	7
6.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	7
6.2 - VISITE SUR SITE	9
6.3 - PRESENTATION DES VARIANTES EXIGÉES	9
<i>ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</i>	9
7.1 - TRANSMISSION ELECTRONIQUE	9
7.2 - TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	11
<i>ARTICLE 8 : EXAMEN DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</i>	11

8.1 - SELECTION DES CANDIDATURES	11
8.2 - ATTRIBUTION DES MARCHES	11
8.3 - NEGOCIATIONS	12
8.4 - SUITE A DONNER A LA CONSULTATION	12
<u>ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u>	12
9.1 - ADRESSES SUPPLEMENTAIRES ET POINTS DE CONTACT	12
9.2 - PROCEDURES DE RECOURS	13

Article 1 : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

Suite à un premier appel d'offres infructueux sur les lots 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 10, la Maîtrise d'ouvrage relance un nouvel appel d'offres en procédure adaptée.

Pour que les candidats cernent le périmètre des différents lots, l'ensemble du dossier technique est présenté.

La présente consultation concerne :

***AMENAGEMENT DE TIERS-LIEUX ET D'UN ESPACE FRANCE SERVICES Rue
Maréchal Foch 65290 JUILLAN***

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les travaux sont répartis en 11 lots désignés ci-dessous :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
01	Démolition – Gros-Oeuvre
02	Menuiseries extérieures
03	Menuiseries intérieures
04	Plâtrerie – Isolation – Faux-plafonds
05	Plomberie – Sanitaires - Ventilation
06	Electricité générale
07	Revêtements céramiques - Faïences
08	Revêtements sols-souples
09	Peintures intérieures
10	Serrurerie
11	Mobilier

Chaque lot fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

<i>Code principal</i>	<i>Description</i>
45000000-7	Travaux de construction

<i>Lot(s)</i>	<i>Code</i>	<i>Description</i>
1	45111100-9	Travaux de démolition
	45223220-4	Travaux de gros œuvre
2	45421000-4	Travaux de menuiserie
3	45421000-4	Travaux de menuiserie
4	45410000-4	Travaux de plâtrerie
	45320000-6	Travaux d'isolation

	45324000-4	Travaux de plaques de plâtre
5	45330000-9	Travaux de plomberie
	45331000-6	Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation
	45232460-4	Travaux d'installations sanitaires
6	45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques
7	45431100-8	Carrelage de sols
	45431200-9	Carrelage mural
8	45432111-5	Travaux de pose de revêtements de sols souples
9	45442100-8	Travaux de peinture
10	44316500-3	Serrurerie
11	45421153-1	Installation de meubles

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; En qualité de membres de plusieurs groupements.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

2.3 - Variantes

Les candidats doivent présenter une offre entièrement conforme au cahier des charges (solution de base). Ils peuvent également présenter, conformément à l'article 58 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, une offre comportant des variantes pour chacun des lots.

2.4 - Variantes exigées Sans objet

2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces mesures de sécurité.

Article 3 : Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

PERETTO & PERETTO ARCHITECTES

4 rue de l'Hôtel de Ville
65100 LOURDES
Tél. : 05 62 51 42 46

3.2 - Ordonnance, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

PERETTO & PERETTO ARCHITECTES

4 rue de l'Hôtel de Ville
65100 LOURDES
Tél. : 05 62 51 42 46

3.3 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

VERITAS CONSTRUCTION

Zone Europa – 4 rue Johannes Kepler – BP 416
64004 PAU Cedex
Tél. : 07 77 24 69 87

3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération sera assurée par :

PERETTO & PERETTO ARCHITECTES

4 rue de l'Hôtel de Ville
65100 LOURDES
Tél. : 05 62 51 42 46

Article 4 : Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés au C.C.A.P et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

Le calendrier prévisionnel d'exécution visé au C.C.A.P est fourni en annexe du C.C.T.P PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Fonds propres et subventions.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

Article 5 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- L'acte d'engagement (A.E)
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.), ses additifs et ses documents annexés
- La décomposition du prix global forfaitaire (une par lot)
- Les plans Architecte et BET
- Planning prévisionnel
- Le PGC (Plan Général de Coordination)
- Le RICT (Rapport Initial de Contrôle Technique)

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante :

www.juillan.com

Adresse à taper dans la barre d'adresse en haut du navigateur. Ils peuvent s'inscrire en renseignant un certain nombre de champs. Le nom de la personne physique chargée du téléchargement ainsi qu'une adresse électronique valide sont souhaitables pour l'établissement d'une correspondance électronique.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique ou sur support papier n'est possible.

En cas de retrait anonyme sur la plateforme de dématérialisation, le candidat est averti qu'il n'aura pas accès aux différentes correspondances, et notamment à la publication des questions/réponses ou encore aux modifications / précisions du dossier de consultation des entreprises avant la date limite de remise des offres. Ces correspondances sont adressées uniquement aux candidats identifiés.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 6 : Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

<i>Libellés</i>	<i>Signature</i>
Déclaration sur l'honneur attestant n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 214111 du Code de la Commande Publique.	OUI
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.	OUI

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

<i>Libellés</i>	<i>Signature</i>
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.	OUI
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.	NON

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

<i>Libellés</i>	<i>Signature</i>
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	OUI
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	NON
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	NON

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr

Conformément aux dispositions de l'article R.2143-4 du Code de la commande publique, les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) rédigé en langue française. Les candidats ne sont cependant pas autorisés à se limiter d'indiquer dans le DUME qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises sans fournir d'autres informations particulières sur celles-ci.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) (un pour chaque lot et pour chaque variante)	OUI
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) (un pour chaque lot et pour chaque variante)	OUI
Lettre d'acceptation du planning (Annexe 1)	OUI
Lettre d'acceptation du CCAP et du CCTP (Annexe 2)	OUI
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	NON
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	NON

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les soustraitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visite sur site

* Une visite sur site est conseillée, mais non obligatoire, les conditions de visite sont les suivantes :

La visite des lieux est prévue sur RV le : Mardi 20 avril 2021 de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00

Les candidats devront s'organiser pour respecter ce créneau.

Pour préparer la visite, les candidats pourront prendre contact **avec M. Jean-Michel MAILLARD au 06.23.41.28.62 ou 05.62.32.06.00 ou par mail : commune@juillan.fr**

6.3 - Présentation des variantes exigées

Les candidats présenteront un dossier général "variantes exigées" comportant un sous-dossier pour chacune de ces prestations. Chaque prestation sera chiffrée dans l'acte d'engagement, en complément de l'offre de base.

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

commune@juillan.fr

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) est autorisée.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée à l'adresse suivante :

Commune de Juillan
Rue Maréchal Foch
65290 JUILLAN

Elle est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ; -
- Lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencée avant la clôture de la remise des plis.

Les formats de fichier acceptés sur le profil acheteur sont :

- PDF
- DWF
- EXCEL à partir de la version office 97
- WORD à partir de la version office 97
- RAR
- ZIP
- DWG

Tout document transmis avec un format différent de ceux listés ci-dessus ne pourra pas être décrypté.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier est autorisée.

Article 8 : Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Conformément aux dispositions de l'article R.2144-3 du Code de la Commande Publique les candidats sont informés que l'admission des candidatures aura lieu au plus tard à la date d'attribution du marché public.

S'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander de produire ou compléter ces pièces dans un délai fixé dans la demande de complément.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Libellé	%
1- Prix des prestations	50
2- Valeur technique des prestations	50
2.1- Qualité des moyens humains affectés à l'opération (nombre, qualification du personnel, affectation ...)	20
2.2- Qualité des moyens matériels, les techniques de mise en œuvre et le descriptif des matériaux prévus pour la réalisation du chantier avec provenance et pertinence dans leur choix en respectant les articles du CCTP	30

Le prix sera noté sur 60 points et apprécié au regard du montant total TTC indiqué à l'Acte d'Engagement. L'offre la moins disante se verra attribuer la note maximale soit 50 points.

Les autres candidats seront notés par rapport à l'écart entre leur offre de prix et l'offre la moins disante, soit : Note prix = 50 x (offre du moins disant / offre du candidat).

La valeur technique sera appréciée sur 50 points au regard des éléments présents dans le cadre de réponse ou dans le mémoire technique, et noté comme suit :

- Qualité de la méthodologie, pour 30 points,
- Qualité des moyens humains, pour 20 points.

En cas de discordance entre le montant porté à l'Acte d'Engagement et celui porté à la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), le montant porté à l'Acte d'Engagement prévaudra et sera pris en compte pour l'analyse des offres.

Ainsi, si des erreurs purement matérielles (addition, multiplication ou report) sont constatées dans la DPGF d'un concurrent, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement des offres.

Le candidat sera invité à rectifier sa DPGF pour la mettre en cohérence avec son prix forfaitaire figurant à l'Acte d'Engagement. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Négociations

La consultation fera l'objet d'une négociation écrite avec tous les candidats dans le respect des principes d'égalité et traitement des candidats et de transparence des procédures. Toutefois, le Pouvoir Adjudicateur s'accorde la liberté de renoncer à la négociation en cours de consultation.

Dans le cadre d'une négociation, les demandes du Pouvoir Adjudicateur porteront soit sur les aspects spécifiques du dossier de chaque candidat, soit sur une optimisation générale de sa proposition, le candidat disposant alors de la faculté de faire évoluer son offre sur ces aspects s'il le souhaite.

Il est précisé que le Pouvoir Adjudicateur accepte les adaptations financières des propositions (à la hausse ou à la baisse) sous réserve que ces adaptations soient en lien avec les négociations.

Le Pouvoir Adjudicateur souhaite que les candidats formulent leur meilleure proposition financière dès la remise de leur offre initiale.

8.4 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents sera fixé dans la demande de pièces.

Dans le cas où le candidat retenu n'aurait pas signé, lors du dépôt de son offre, son acte d'engagement, celui-ci lui sera renvoyé pour signature. A réception de l'acte signé, le pouvoir adjudicateur apposera son visa pour conclusion du marché. Le marché public sera ensuite notifié au candidat.

Article 9 : Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite au Maître d'œuvre.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Pau
50 cours Lyautey
64010 PAU CEDEX
Tél : 05 59 84 94 40
Télécopie : 05 59 02 49 93
Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Pau
Villa Noulibos
50 cours Lyautey
64010 PAU CEDEX
Tél : 05 59 84 94 40
Télécopie : 05 59 02 49 93
Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA
103b rue Belleville
BP 952
33063 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05.57.01.97.51